

Créteil, le 10 mai 2021

Division académique de la formation
et du développement professionnel

DAFOR

Affaire suivie par

Juliette MARCI
Tél : 01 57 02 67 80
Mél : ce.dafor@ac-creteil.fr

Laurence GELY
Tél : 01 57 02 62 93
Mél : laurence.gely@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Madame et messieurs les présidents
des universités Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, Sorbonne
Paris Nord, Gustave Eiffel,
Paris-Est-Créteil,

- Mesdames et monsieur les inspecteur-trices-s d'académie-
directeur-trice-s académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,
- Mesdames et messieurs les chef-fe-s d'établissements
(lycées, collèges, EREA,ERPD),
- Monsieur le directeur de l'ISMEP de Saint Ouen,
- Madame la directrice de l'école normale supérieure Louis
Lumière de la Plaine Saint Denis,
- Monsieur le directeur général du centre régional
des œuvres universitaires et scolaires de Créteil,
- Madame la surintendante, directrice
de la maison d'éducation de la Légion d'honneur,
- Monsieur le directeur du centre technique du livre,
- Mesdames et messieurs les directeur-trice-s
des centres d'information et d'orientation,
- Monsieur le directeur de l'office national d'information sur les
enseignements professionnels,
- Mesdames et messieurs les conseiller-ère-s techniques
et chef-fe-s de division du rectorat

Circulaire n° 2021-050 du 10 mai 2021

Objet : Modalités d'inscription des personnels administratifs aux stages de préparation au concours interne d'adjoint administratif (ADJAENES), concours interne de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale (SAENES-CN), concours interne d'attaché d'administration de l'Etat (AAE) et aux examens professionnels de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure et de classe exceptionnelle (SAENES-CS et SAENES-CE), et d'attaché principal de l'administration de l'Etat (APAE) au titre de l'année 2021-2022

Annexe 1 calendrier des opérations

La présente circulaire vise à préciser les modalités d'inscription à la préparation au concours ou examen professionnel choisi.

Préparations proposées en 2021-2022			
Concours internes	ADJAENES	SAENES CN	AAE
Examens professionnels	SAENES CS	SAENES CE	APAE

Les candidatures auront lieu via Gaia accès individuel (Gaia bleu), entre le 7 et le 21 juin 2021 lors de la 1^{ère} campagne d'inscription individuelle au plan académique de formation selon une procédure simplifiée détaillée en annexe 1.

Après avis du supérieur hiérarchique, les candidats devront obligatoirement suivre et compléter un parcours préparatoire distanciel, accessible via la plateforme m@gistère, entre le 5 juillet et le 31 août 2021. Ce module à distance ne fait pas l'objet d'une quelconque notation, mais vise à préparer les candidats à la formation et à l'évolution professionnelle qu'ils envisagent. Les productions des candidats réalisées dans le cadre de ce parcours ne seront visibles que des formateurs concernés et des agents de la DAFOR habilités, et ne seront en aucun cas communiquées à d'autres services ni aux supérieurs hiérarchiques des agents.

Attention : seuls les candidats ayant réalisé la totalité des activités du parcours seront retenus et convoqués pour les modules de formation.

I Candidature à une préparation

a- Rappel

Pour être éligible à une formation de préparation, les personnels doivent remplir les conditions d'inscription aux concours et examens professionnels pour la session 2022 :

- au 1^{er} janvier 2022 pour les concours AAE, SAENES CN, ADJAENES ;
- au 31 décembre 2022 pour les examens professionnels SAENES CS et CE et APAE.

Il est de la responsabilité de chaque candidat de s'assurer au préalable qu'il remplit les conditions d'inscription. La vérification des pièces justificatives ne relève pas de la compétence de la DAFOR.

b- Procédure d'inscription (entre le 7 et le 21 juin 2021)

Les personnels sélectionneront le dispositif et le module correspondant au concours ou à l'examen auquel ils souhaitent se préparer sur GAIA accès individuel (Gaia bleu) :

<https://dafor.ac-creteil.fr/>

Attention : les modules correspondent à la préparation aux épreuves d'admissibilité (épreuves écrites) de chaque concours/examen.

Les candidats admissibles seront **automatiquement convoqués** par la DAFOR pour les formations aux épreuves d'admission (épreuves orales).

Observations importantes

- a) Une seule préparation concours/examen professionnel est autorisée par année scolaire.
- b) Toute erreur d'inscription au PAF (choix du concours/examen professionnel) invalidera la demande de formation.
- c) Aucune candidature hors délai ne sera prise en compte.
- d) Demande de renouvellement :

Les agents ayant déjà suivi une préparation au titre du même concours ou examen au cours des 3 années précédant la demande ne seront pas prioritaires.
Ils pourront éventuellement être retenus si des places sont disponibles et s'ils ont participé de façon assidue à au moins 2/3 de la formation précédente.

Par ailleurs, les agents ayant déjà suivi une préparation devront déposer dans le parcours préparatoire obligatoire (M@gistère) le copie de leur relevé de notes ou une attestation de présence aux épreuves du concours visé.

Toute demande de dérogation à ces principes devra faire l'objet d'un écrit circonstancié visé par le supérieur hiérarchique.

II Réunion d'information

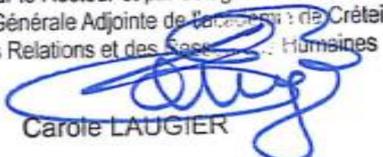
Pour les personnels qui le souhaitent, une réunion d'information **facultative** est organisée le **jeudi 3 juin à 14h30** sous la forme d'une visio- conférence (le lien de connexion sera communiqué aux participants la veille de la réunion

L'inscription à la réunion d'information se fait dans GAIA du 10 au 25 mai 2021.

Dispositif 20A0240984 module 59814
<https://dafor.ac-creteil.fr/>

Les candidats inscrits recevront par courrier électronique une invitation et le lien pour rejoindre la réunion à distance.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de ces informations aux personnels placés sous votre autorité.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie de Créteil
Directrice des Relations et des Ressources Humaines

Carole LAUGIER

Annexe 1

Circulaire n°2021-050 du 10 mai 2021

Formation de préparation aux concours et examens professionnels des
personnels administratifs – Année scolaire 2021-2022

Calendrier des opérations

